

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

1-Formation Phytosanitaire

Le conseil municipal décide que Mr Philippe MAZEAU participera les 19 et 20 mars 2014 aux journées de formation phytosanitaire, obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2014.

2- Ouverture de lignes de crédit avant le vote du budget.

Afin de régler les premières dépenses d'investissement, le conseil municipal décide d'ouvrir une ligne de crédit au compte **2051** (concessions et droits similaires) d'un montant de 2700.00€ et au compte **165** (Dépôt et cautionnement reçus) d'un montant de 600.00€

3- Etude de devis

- Le conseil municipal a retenu le devis de la menuiserie Couddoise pour la pose de pare-doigts à la salle des fêtes. Montant: **154.20€HT**, soit **281.04€TTC**.

- De même, le devis de l'entreprise Pasnon pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2014 a été retenu pour un montant de **914.69€HT**, soit **1 097.63€TTC** pour le lagunage et **480.00€HT**, soit **576.00€TTC** pour la taille de 5 tilleuls sur la place de l'église.

- Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Pasnon pour le renforcement du grillage du lagunage, pour éviter que les lapins viennent détériorer l'installation.

Montant : **1 389.00€HT**, soit **1 666.80€TTC**.

- Le conseil municipal décide la construction d'un ossuaire communal dans le nouveau cimetière à côté du caveau provisoire. L'offre de prix de l'entreprise Sibottier est retenue pour un montant de **1 177.00€TTC**.

4 – Intercommunalité

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts de la communauté de communes Val de Cher-Controis.

5- Découpage cantonal

Le conseil municipal approuve avec **3** voix POUR, **1** CONTRE et **7** abstentions le redécoupage cantonal transmis par Mr le Préfet au Conseil Général le 2 décembre 2013. La commune de Choussy serait alors rattachée au Canton de Montrichard et non plus à celui de Saint-Aignan.

Fait et affiché à CHOUSSY, le **17 février 2014**

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME